



ADNET

LIVRE BLANC

Février 2024

**POURQUOI UNE DEMARCHE
RSE/RSO COMPLETE DOIT INTEGRER
LE NUMERIQUE ECORESPONSABLE ?**

SOMMAIRE DU LIVRE BLANC

Vision mondiale de l'engagement pour le bien collectif.....	5
Présentation générale et rôle de l'ONU.....	6
ONU et Objectifs de Développement Durable (ODD).....	7
Présentation des 17 ODD.....	8
Vision nationale : l'impulsion du gouvernement, accomplissement des ODD en France	9
Projection de la vision de l'ONU en France.....	10
Dates clés en France.....	11
Présentation de la Plateforme RSE.....	12
La production de la Plateforme RSE.....	13
Vision locale : la part individuelle des acteurs économiques	15
Les acteurs concernés et en mouvement.....	16
<i>Acteurs publics</i>	16
<i>Acteurs privés</i>	18
De l'ONU aux acteurs de la RSE : L'intégration des ODD par les acteurs terrain.....	19
Tous concernés.....	19
Des spécialisations.....	19
Des leaders engagés.....	19
La place du numérique dans le champ de la RSE/RSO.....	21
Les chiffres du numérique	22
L'impact du numérique à la loupe des ODD de l'ONU	24
Le Numérique Écoresponsable : la réponse vertueuse face aux impacts du numérique.....	25
Définition élargie de la vision d'écoresponsabilité.....	26
ADNET un acteur associatif et privé engagé : découvrir sa vision a travers le modèle ESCAIS : ..	30
Décliné autour de 6 piliers.....	30
Environnement.....	30
Souveraineté des données.....	31
Cybersécurité des systèmes d'information.....	31
Accessibilité.....	31
Inclusion numérique.....	31
Santé.....	32
Une vision convergente via ESCAIS qui couvre les ODD de l'ONU.....	33
Les bénéfices d'un plan d'action Numérique Écoresponsable pour les acteurs économiques.....	43
La force d'une démarche RSE / RSO intégrale.....	44
Conclusion.....	45

PREFACE DU SENATEUR PATRICK CHAIZE AUTEUR DE LA LOI « REEN »

Chères lectrices et chers lecteurs,

Je m'adresse à vous en tant qu'auteur de la loi REEN du 15 novembre 2021 visant à Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique en France. Ce texte vise à sensibiliser et responsabiliser les dirigeants d'entreprises, les décideurs publics et les consommateurs quant à leur impact environnemental dans le domaine du numérique.

La prise de conscience de l'impact environnemental du numérique est en effet un enjeu majeur pour notre société. Les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie liées au numérique sont des défis auxquels nous devons faire face. La loi REEN que j'ai initiée encourage la transition vers une économie numérique durable.

À travers ce livre blanc, l'ADNET, en tant qu'acteur engagé, met en lumière les interactions entre les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU et la démarche du numérique écoresponsable. Cette convergence souligne à quel point l'approche numérique peut être un outil puissant pour atteindre ces objectifs essentiels de développement durable.

Je vous invite donc à poursuivre cette lecture pour mieux comprendre comment le numérique écoresponsable peut être un moteur de progrès pour notre société et notre planète.

Avec toute ma considération,



Patrick CHAIZE,
Sénateur de l'Ain



INTRODUCTION

L'histoire de l'humanité a été une aventure remarquable, émergeant d'abord dans des endroits isolés, évoluant vers un confort matériel et technologique croissant. Cette évolution s'est produite trop longtemps sans que notre humanité ne réalise son incidence sur l'environnement. Aujourd'hui, nous sommes tous connectés géographiquement et instantanément. Il est grand temps de prendre conscience de certaines réalités. Il est essentiel de comprendre que toutes nos actions impactent le monde et le climat. Les espèces vivantes, subissent des agressions avec des conséquences néfastes. Il est donc impératif que chacun de nous modifie son mode de vie et de consommation.

La planète est vulnérable, comme l'est, de la même façon, l'Homme qui la peuple !

La conscience collective et individuelle progresse et c'est une excellente nouvelle. Cette prise de conscience a conduit à la création d'institutions comme l'ONU ou l'UNESCO... Régulièrement, des organismes de protection de l'environnement émergent. C'est encourageant, car il est constaté que de plus en plus de personnes morales et physiques adoptent des attitudes vertueuses.

Attitudes de changement parfois motivées par la peur, la réglementation, mais surtout par une prise de conscience profonde et individuelle. Nous observons l'apparition de nombreuses actions novatrices limitant l'impact des activités humaines parfois délétères sur notre environnement. Nous aimons partager fièrement l'ensemble de ces actions sur les réseaux sociaux, reflet de notre monde en version digitale.

Mais, prenons-nous suffisamment conscience de la pollution que génère le numérique ? **NON ! Aussi, est-il impératif d'utiliser le numérique de manière écoresponsable, pour contribuer à l'amélioration de notre condition de vie ? OUI !**

C'est pourquoi, ADNET, acteur d'un numérique écoresponsable, vous propose de comprendre **comment sécuriser l'utilisation du numérique tout en réalisant des économies substantielles et en limitant son impact carbone.**

Découvrons ensemble à travers ce **Livre Blanc**, comment **la RSE/RSO** a fini par trouver son utilité. Nous démontrerons comment, en partant de la définition mondiale des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU en 2015 et de son *Agenda 2030*, il est apparu indispensable de définir une stratégie de **Développement Numérique Ecoresponsable**.

Dans ce livre blanc nous aborderons de façon équivalente **la RSE** (Responsabilité Sociale des Entreprises) et **la RSO** (Responsabilité Sociétale des Organisations) qui sont des concepts liés où seuls quelques domaines et nuances d'application divergent. La RSE se concentre spécifiquement sur les entreprises et leur engagement envers la responsabilité sociale et environnementale, tandis que la RSO englobe un spectre plus large d'organisations, privées, publiques et gouvernementales, lucratives ou non. Elle met l'accent sur la responsabilité sociétale au sens large.

Cependant, les deux concepts partagent l'objectif commun de promouvoir des pratiques durables et responsables contribuant au bien-être de la société dans son ensemble. Nous choisirons donc d'aborder ces deux notions ensemble.

Vision mondiale de l'engagement pour le bien collectif

PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET RÔLE DE L'ONU



Avec actuellement 193 états membres, la mission première de l'**ONU** (**O**rganisation des **N**ations **U**nies) qui a été créée en 1945 juste à la fin de la seconde guerre mondiale, consistait à maintenir la paix et à garantir la sécurité internationale.

Plus largement, 4 objectifs se dégagent de sa Charte qui vise à construire un avenir meilleur pour tous les êtres humains.

Ces 4 objectifs sont :

- Maintenir la paix et de la sécurité mondiale
- Développer les relations amicales entre les nations
- Favoriser la coopération internationale en encourageant le respect des droits de l'homme exprimée à travers sa *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* de 1948.
- Se positionner comme un acteur permettant d'harmoniser les efforts des nations dans des **objectifs communs**.

Afin de les accomplir, elle s'appuie sur différents leviers tels que la garantie du droit international et des droits de l'Homme, de l'aide humanitaire et une **action structurée de développement durable**.

ONU ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Pour l'ONU, l'année 1972 fut la date clé et fondatrice pour la prise en compte d'un axe environnemental, via la création de son « *Programme des Nations Unies pour l'environnement* », suite au « *Rapport sur les limites de la croissance* » émis la même année.

Plus récemment en **2015**, une dynamique clairement volontariste a été exprimée par l'ONU, définissant un programme basé sur **17 ODD – Objectifs de Développement Durable** (en anglais SDG – Sustainable Development Goals), dont l'accomplissement mondial est fixé à 2030, à travers un programme de réalisation nommé « **Agenda 2030** ».



FOCUS : Le ***Développement Durable*** se définit comme la capacité à satisfaire les besoins présents tout en garantissant les besoins futurs.

Donc, un développement raisonné qui ne doit pas se faire aux dépens des futures générations.

La réalisation de cet Agenda 2030 constitue un appel pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète, et faire en sorte que les êtres humains vivent dans la prospérité d'ici 2030.

En cette année 2024, les nations adhérant à l'ONU se trouvent donc déjà à mi-chemin dans cette trajectoire visant à créer une dynamique vertueuse, tant sur le plan national, que collectivement.

PRÉSENTATION DES 17 ODD

L'ONU vise un développement qui équilibre les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Ces 3 aspects ressortent clairement à la lecture de l'infographie ci-dessous qui liste les 17 Objectifs de Développement Durables (ODD) définis depuis 2015.



Ces 17 ODD sont interconnectés, sous-entendu que les interventions dans un domaine affecteront positivement ou négativement les résultats d'autres domaines.

A titre d'exemple, un retard ou une mauvaise action en matière de changement climatique impacteront négativement la pauvreté, la faim « zéro », la bonne santé, l'eau propre, l'énergie abordable, la croissance économique, l'industrie, les villes et communautés durables, la vie aquatique et terrestre, la paix et des institutions efficaces (non exhaustif).

**Vision nationale :
l'impulsion du gouvernement
pour un accomplissement
des ODD en France**

PROJECTION DE LA VISION DE L'ONU EN FRANCE

L'ONU définit un programme mondial visant à promouvoir un chemin de croissance sociale et économique, tout en intégrant les contraintes et les risques environnementaux.

Ce chemin ne peut s'accomplir qu'à travers des acteurs nationaux, privés ou publics, des ONG, mais avant tout à travers une reprise claire et officielle de ces ODD par les états membres de l'ONU, qui peuvent et doivent relayer cette vision sur leurs territoires.

Aussi, la France ne fait pas exception, et le gouvernement français, à partir de 2018, a mis en place des moyens visant à officialiser sa position et à créer une dynamique intérieure auprès d'un maximum de ses acteurs nationaux.

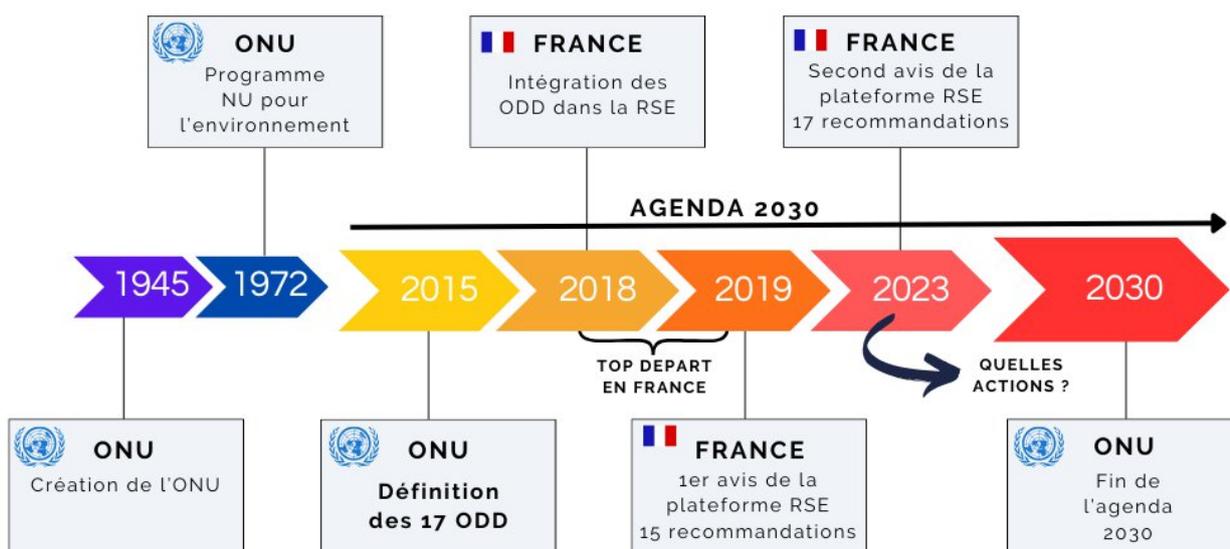
Une feuille de route française visant à décliner la mise en œuvre de ces 17 ODD et les priorités d'actions a été décidée.

Il est important de prendre conscience que cette mise en action dictée par le gouvernement français passe par une bascule des ODD vers des leviers opérationnels que nous retrouvons dans les valeurs et les actions positives liées à la RSE/RSO .

Factuellement, les ODD correspondent à des valeurs et des leviers visant le bien commun de l'humanité, généralement relayés par des ONG, et qui sont reformulés sur le terrain national à travers la RSE/RSO. Cette dernière est le levier de ces valeurs humaines que le gouvernement a choisi pour appliquer la vision de l'ONU dans le monde de l'entreprise et plus largement de toutes les organisations

Nous déclinerons ci-après les dates clés et le périmètre des recommandations.

LES ETAPES CLES DE LA RSE



TOP DEPART EN FRANCE :
Bascule des ODD de l'ONU vers l'outil RSE -
Appropriation des objectifs par la France

DATES CLÉS EN FRANCE

Juin 2018

Intégration gouvernementale des ODD de l'ONU par la France. Brune POIRSON (secrétaire d'état à la Transition écologique et solidaire) saisit la « **Plateforme RSE** » afin qu'elle mette en action les forces RSE, qu'elle détermine comment la RSE peut permettre d'atteindre ces 17 objectifs, et qu'elle identifie les enjeux clés **pour mobiliser les entreprises** et les partenaires sociaux afin de les faire avancer dans ce sens.

La Plateforme RSE avait préalablement créé un groupe de travail pour éclaircir les liens entre ODD et RSE, avant cette saisine gouvernementale.

Octobre 2018

La Plateforme RSE retourne son avis nommé « RSE et Objectifs de Développement Durables », adressé au gouvernement, aux entreprises et aux partenaires sociaux. Le gouvernement prend en compte ces recommandations dont la première qui consiste à faire porter les ODD au plus haut niveau politique pour donner le signal indispensable à la mobilisation des acteurs de la société civile et édite une feuille de route pour action.

- ➡ Ces premières actions montrent que la France s'approprie officiellement l'Agenda 2030.

Septembre 2019

Présentation officielle par la France de sa feuille de route ODD à l'ONU, feuille également relayée officiellement sur son territoire pour une mise en application au niveau des entreprises.

- ➡ **Le gouvernement veut que la RSE en France soit un moteur du développement durable.**

La France suivra officiellement les directions données par la Plateforme RSE.

Novembre 2023

Nouvel avis de la Plateforme RSE intitulé « RSE : le rôle des acteurs publics », pour activer les bonnes pratiques RSE au sein des acteurs publics.

PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME RSE



Communément appelée « **Plateforme RSE** », nous parlons d'un organisme mis en place depuis 2013 par le Premier Ministre, et faisant partie de « **France Stratégie** » dont la mission est de contribuer à l'action publique par ses analyses et ses propositions.

France Stratégie vise à animer le débat public et éclairer les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Plus largement, il s'agit d'une plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises.

Ses acteurs intègrent

- Des administrations publiques compétentes
- Des organisations représentant les entreprises et le monde économique
- Des organisations syndicales de salariés
- Des représentants d'organisations de la société civile
- Des représentants de la recherche et de développeurs de la RSE

Pour finir, elle comprend également parmi ses membres un député et un sénateur.

Ses missions lui permettent de :

- Faire des recommandations à l'État et aux institutions pour promouvoir les pratiques sincères en matière de RSE.
- Contribuer à la formulation d'un projet de « plan national d'actions prioritaires » en faveur de la RSE abordant aussi bien les politiques publiques que les initiatives privées tout en explorant les voies pour les développer
- Éclairer par ses propositions les acteurs concernés lors de négociations sur la RSE



LA PRODUCTION DE LA PLATEFORME RSE.

La Plateforme RSE a notamment émis 2 avis en 2018 et 2023 proposant des **recommandations aux acteurs privés et publics de la RSE**.

Nous illustrerons par quelques exemples de recommandations formulées, les orientations que la Plateforme RSE veut donner à ces acteurs nationaux.

L'AVIS DE 2018

Il a consisté à **construire un lien fort entre les ODD et les valeurs de la RSE**, et à faire lancer par le gouvernement un **appel national à action** essentiellement auprès des acteurs privés et des entreprises.

15 recommandations en ont découlé.

Pour exemples :

Au gouvernement :

Recommandation N°2 / Soutenir activement les négociations internationales favorisant les ODD et de ne pas s'engager dans des accords commerciaux qui feraient obstacle à leur mise en œuvre ;

N°3 / Peser sur la future Commission européenne afin de rendre prioritaires les ODD dans l'agenda européen ;

N°8 / Étudier les modalités permettant de faire de la commande publique et des partenariats public-privé, aux niveaux national et local, des leviers pour l'atteinte des ODD ;

Aux entreprises :

N°12 / Analyser leur activité sur l'ensemble de la grille de lecture des cibles des ODD pour compléter éventuellement leur démarche RSE ;

Aux partenaires sociaux :

N°14 / Organiser des travaux prospectifs sur les ODD et la RSE dans le cadre de la recherche au service des organisations syndicales et N°13 / de faire des ODD un sujet de dialogue social.

Intégralité de l'avis :

https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs_-avis-plateforme-rse-odd-octobre-2018.pdf

L'AVIS DE 2023

Majoritairement destiné aux acteurs publics (Gouvernement, exécutifs publics et territoriaux, acheteurs de la commande publique...) mais aussi aux entreprises, il liste 17 nouvelles recommandations pour augmenter la force de la RSE à travers des acteurs publics et privés.

La Plateforme RSE donne une **prépondérance majeure au levier des achats et marchés publics**, afin qu'ils deviennent sélectifs dans la fourniture des services, équipements, et puissent orienter positivement les soumissionnaires via des notations favorisant le développement des ODD et de la RSE.

Les entreprises privées se trouveront ainsi dans l'obligation de progresser positivement vers les ODD et la RSE, si elles veulent ne pas être écartées des marchés publics.

Pour exemples :

Au gouvernement :

Recommandation N°2 /

Évaluer régulièrement l'impact des politiques d'achats publics en termes sociaux et environnementaux... de faire évoluer le cadre de la commande publique et les soutiens accordés aux entreprises, en tenant compte de cette évaluation.

Aux exécutifs publics et leurs délégués :

Recommandation N°5 /

Utiliser la commande publique comme levier de mise en œuvre des politiques de transition écologique et sociale, de sobriété et de prise en compte des ODD

Intégralité de l'avis : https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2023-rse-acteurs_publics-octobre.pdf

Vision locale

La part individuelle des acteurs économiques

LES ACTEURS CONCERNÉS ET EN MOUVEMENT

ACTEURS PUBLICS

Acteurs publics : de qui parle-t-on ?

Le tissu public national concerné en première intention pour relayer par ses pratiques les ODD, développer des valeurs et des programmes compatibles avec la RSE est formé des principales composantes suivantes :

- Ministères et Administrations Centrales.
Ministère de la Transition Écologique et de la cohésion des territoires.
- Collectivités Locales :
Les municipalités ou EPCI, les départements, les régions, etc.
- Établissements Publics :
Hôpitaux, universités, etc.
- Agences et Organismes Publics .
Institut National de l'Économie Circulaire (INEC)
- Opérateurs Publics :
Certains secteurs, comme les transports, l'énergie, et les communications
- Forces Armées et Ministère de la Défense.

L'État français impulse une première dynamique et une vision afin de faire intégrer les ODD et les faire converger vers les valeurs RSE au sein de son tissu national.

Aussi, ses acteurs publics constituent le premier socle pour la reprise et la diffusion de cette vision RSE, qui par ses consommations de services, ses propres achats matériels, va devenir en second lieu un levier fort auprès des acteurs privés de notre territoire.

Les acteurs privés vont devoir, de par leur propre volonté, ou par les obligations réglementaires, s'aligner sur le niveau d'exigence dicté par le secteur public, en matière d'environnement, d'égalité, de développement économique durable...

Les nombreuses sociétés privées traitant avec le secteur public se trouveront pénalisées dans leurs réponses aux marchés publics si elles n'intègrent pas des valeurs compatibles avec la RSE, donc de manière sous-jacente, avec les ODD de l'ONU, en raison d'une notation défavorable de leurs dossiers de candidatures.

Les recommandations pratiques faites au secteur public par la Plateforme RSE

Recommandation 2023 N°8

Dialogue avec les entreprises afin de développer une relation permettant l'émergence de solutions innovantes au service de la transition écologique et sociale pour la commande publique

Aux acteurs de la commande publique :

Recommandation N°10

...d'intégrer dans l'ensemble de la conception du marché... le principe de contribution aux ODD avec les principes d'accès à la commande

Recommandation N°11

d'inclure dans les critères d'évaluation les composantes environnementales et sociales pertinentes, de les valoriser par une pondération suffisante

Public / Privé : partenaires indissociables de la RSE

Fort d'une première impulsion que l'État et le secteur public veulent donner, une évidence se révèle : les deux parties public-privé sont liées, se répondant réciproquement dans la relation d'offre et de demande, et devront évoluer ensemble par le vecteur d'une synergie de croissance en matière de RSE.

ACTEURS PRIVÉS

Les entreprises privées constituant l'essentiel de la production de richesse nationale, il est obligatoire de les faire avancer dans une direction compatible avec les orientations impulsées initialement par l'état et à travers son levier de l'investissement public.

Leur impact au niveau environnemental et sociétal étant de loin le plus important de par leurs process de production de biens et de services, leur engagement ou désengagement en termes d'inclusion et d'accessibilité pour leurs clients et leurs collaborateurs, il est primordial de les aider à évoluer et à se structurer efficacement, via une démarche RSE vertueuse.

L'État français a choisi le levier de la réglementation et de la commande publique pour lancer la dynamique, mais elle doit se poursuivre et se répandre de manière transversale parmi tous les acteurs privés.

Un nombre croissant d'entreprises s'implique déjà spontanément dans des actions RSE, dont certaines vont jusqu'à développer des offres de produits et services responsables.

La Plateforme RSE, dans ses recommandations de 2023, relève et veut développer cette dynamique dans les 2 vecteurs suivants :

Recommandations N°15

Développer des produits et services à impact social et environnemental répondant aux enjeux de la transition...

Recommandations N°16

De s'informer en amont sur les lignes directrices des achats publics... afin d'anticiper leurs besoins et leurs orientations stratégiques en termes d'achats responsables

La réflexion RSE qui répond aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui, et aux attentes d'un nombre croissant de collaborateurs en quête de sens et d'un nouveau cadre de travail pour accepter de donner le meilleur de leur énergie, peut et doit ainsi se propager. Le **lien RSE / Ressources humaines** en entreprise n'est plus à démontrer pour séduire les nouveaux entrants, eux-mêmes, consciemment ou non, adhérant à des valeurs sociétales que cherchent à développer les ODD de l'ONU.

Les acteurs privés qui sauront initialement se démarquer de leurs concurrents par leurs politiques RSE en tireront un **avantage concurrentiel** en terme de recrutements et de développement commercial, et seront de véritables leaders pour rapidement **amener les valeurs RSE comme un nouveau standard économique et sociétal**.

L'implication en matière d'ODD et de RSE des acteurs privés, qu'elle soit spontanée ou aidée par la politique du secteur public, tirera vers le haut un plus grand nombre d'entreprises, et plus largement le reste du tissu économique privé.

Les acteurs privés qui se démarqueront, nouveaux leaders de la RSE, dynamiseront le marché, et pourront **se démarquer à travers des labels RSE** et des certifications intégrant des valeurs phares relevant des 17 ODD de l'ONU, comme le propose la recommandation suivante de la Plateforme RSE.

Recommandation de 2018 N°12

Prendre en compte les ODD dans les démarches des labels sectoriels RSE

DE L'ONU AUX ACTEURS DE LA RSE : L'INTÉGRATION DES ODD PAR LES ACTEURS TERRAIN

Le tissu entrepreneurial comporte une typologie d'entreprises extrêmement variées, de par leur organisation, le segment d'activité dans lequel elles évoluent (industrie, tertiaire...), et la variété des 17 ODD peut rendre compliqué de couvrir le spectre intégral de ces ODD, par une politique volontaire.

TOUS CONCERNÉS

Les entreprises qui se lanceront dans une démarche RSE trouveront **des thématiques communes** et incontournables, sur lesquelles elles se devront toutes d'agir par une politique RSE adaptée et volontaire.

Pour exemples :

L'ODD N°10

Inégalités réduites, concerne l'intégralité des acteurs économiques. Au niveau des entreprises, il se décline par des politiques d'inclusion et d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, tant au niveau de leurs recrutements, l'adaptation avancée des postes de travail, que pour leurs consommateurs ou utilisateurs de services qui se doivent d'avoir accès physiquement aux infrastructures de l'entreprise, ou aux services proposés et accessibles par des plateformes numériques adaptées.

L'ODD N°5

Égalité entre les sexes, touche également toutes les entreprises sans distinction.

DES SPÉCIALISATIONS

Dépassant certaines thématiques communes, d'autres entreprises vont s'approprier et **cibler des ODD spécifiques**, soit en raison d'un affect particulier des individus pilotes de l'action RSE et des équipes, soit par la connaissance et la volonté forte de corriger au plus tôt, les points sur lesquels l'entreprise est la plus impactante, négativement parlant.

Le « bénéfice ODD/RSE » est d'autant plus grand s'il porte sur les points faibles de l'entreprise. Un changement dans le process de production ou une réflexion nouvelle d'éco-conception peuvent révolutionner l'empreinte environnementale d'une entreprise.

DES LEADERS ENGAGÉS

En dernier ressort, des entreprises engagées, championnes de la RSE, vont spontanément chercher à couvrir un spectre le plus large possible des ODD, via une **stratégie RSE intégrale** visant à progresser sur un nombre le plus large possible des 17 ODD sous-jacents.

Travailler sa politique RSE comporte de vrais bénéfices que nous déclinerons plus loin dans notre publication, mais ce travail implique de disposer d'équipes dédiées pour organiser, réfléchir, communiquer et créer une dynamique interne RSE.

Aussi, nous trouverons plus fréquemment de grands groupes ou des ETI qui disposent de la force vive en complément de la compréhension des enjeux, plus que des PME/PMI dont les moyens humains sont plus limités.

D'autres orienteront leur activité économique autour d'un ou plusieurs axes pilotes, sous la forme de la **société à mission**, forme vertueuse de l'entreprise engagée qui par son activité, déclare sa raison d'être à travers des objectifs sociaux et environnementaux, donc prenant obligatoirement en compte l'amélioration d'un nombre élargi d'ODD.

La place du numérique dans le champ de la RSE/RSO

LES CHIFFRES DU NUMÉRIQUE

Les services numériques constituent le support incontournable de l'activité des entreprises et du secteur public.

Quasiment aucun acteur de la vie publique ou privée ne peut encore se targuer de pouvoir poursuivre son activité sans l'outil numérique qui s'est imposé depuis maintenant plusieurs décennies : messagerie électronique, communication digitale, outils métiers, relation client et fournisseur, interconnexion vers les plateformes digitales des services de l'état...

Même si ces outils semblent de plus en plus dématérialisés, tous ces services fonctionnent avec des équipements actifs (serveurs, ordinateurs, tablettes, routeurs et émetteurs télécoms, datacenter etc.). Tous consomment de l'électricité pour fonctionner, des matières premières à extraire et à transformer pour leur fabrication, et génèrent in fine des déchets, parfois recyclés ou revalorisés à la fin de leur cycle de vie, ou qui finissent en simple déchet polluant l'environnement et l'humain.

LES CHIFFRES DE L'IMPACT DU NUMÉRIQUE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE ET SUR L'HUMAIN.

Les chiffres diffèrent selon les méthodes de mesures et les sources, cependant les ordres de grandeurs convergent et doivent grandement nous alerter.

- **L'impact carbone du numérique représente l'équivalent de l'aviation civile** (4% des émissions globales)
- **La trajectoire de l'impact carbone du numérique** était très négative (estimations 2018-19), et devait doubler d'ici 2040, ... Mais les changements d'usages liés à la crise COVID ont ramené certaines estimations de ce **doublément vers 2025 !!**
- La progression de **la consommation électrique liée au numérique est de 10% / an**, et **le volume de données 4G en France augmente de 30% / an** ... En attendant l'effet rebond de surconsommation de data lié à la 5G, technologie qui vient s'empiler par dessus la 2G/3G/4G, aucune n'étant éteinte pour autant.
- **Visionner 100% les nouvelles vidéos publiées chaque jour sur Youtube** par les entreprises, les services publics, et les particuliers, **nécessiterait 82 ans** à un individu **pour les découvrir**.
- **1000 mails stockés 1 an** sur une plateforme Cloud **équivalent à laisser éclairée votre maison pendant... 2 mois en continu** (hypothèse 4-5 pièces en éclairage LED).
- Si **Internet** était un pays, il serait le **12ème plus gros pollueur mondial**.

Trouver une rampe d'accès handicapé dans un bâtiment nous paraît normal, mais nous n'avons pas pensé à adapter nos services numériques pour les rendre accessibles aux **13%**

de la population française souffrant de handicap : nos (potentiels) clients, nos administrés, nos proches. **Cela est techniquement possible.**

- Fabriquer un smartphone de 250 g nécessite jusqu'à 250 kg = **1000 fois plus de matières premières à extraire, transformer et à traiter**, sans compter les rejets de déchets toxiques (acides et sous-produits nucléaires).
- **Fabriquer 1 ordinateur nécessite un volume d'eau équivalent à 142 baignoires** standard pleines (20 000 l), impactant les milieux naturels, précisément dans le cadre d'une baisse de cette ressource en raison du changement climatique.
- **Les difficultés d'inclusion numérique** (illettrisme, accès technique à Internet de trop faible débit...) **touchent 13 millions de personnes en France.**

Ces chiffres doivent nous alerter sur la nécessité de prendre en compte le numérique dans le cadre d'une approche RSE/RSO complète et pertinente, approche qui elle même peut et doit s'aligner sur les axes des ODD de l'ONU.

Les actions RSE peuvent constituer un fort levier d'action et d'amélioration, dans le cadre de l'Agenda 2030.

L'IMPACT DU NUMÉRIQUE À LA LOUPE DES ODD DE L'ONU

Par ces quelques chiffres forts listés précédemment, nous mettons en lumière le poids écologique et social que produit l'usage incontournable du numérique dans nos activités.

Certes, les outils numériques peuvent apporter des bénéfices environnementaux dans le cadre d'une démarche visant spécifiquement à les exploiter pour trouver des solutions techniques permettant d'améliorer la performance environnementale de certains process industriels (Démarche *IT For Green*), mais la majorité des usages numériques ne vise pas à améliorer la situation écologique de l'humanité ou des écosystèmes, ou la situation sociale des personnes.

Sans action réfléchie, **le numérique vient se cumuler comme tous les outils de production industriels ou de services**, donc consommateur de ressources, et qui bénéficie à une partie des populations tout en en mettant une autre à l'écart. Il pèse de fait sur un nombre important des 17 ODD que l'ONU et le gouvernement français souhaitent voir s'améliorer d'ici 2030.

Des usages mondialisés Des impacts exportés et invisibilisés.

L'usage du numérique par nos collectivités ou nos entreprises sur le territoire national ne se contente pas d'impacter seulement la France, puisque **les services numériques sont totalement mondialisés** : chaque consultation internet se répercute au niveau mondial, chaque mail transite sur des serveurs mondiaux et participe à une consommation d'énergie géographiquement déportée, chaque fabrication d'équipement numérique ou télécom débute par un travail d'extraction de minerais et de terres rares à l'étranger, dans des pays où la condition humaine est généralement bien moins favorable qu'en France.

Gardons présent à l'esprit que la plupart des consommations de produits finis que nous faisons en France, qu'ils soient électroniques ou manufacturiers, biens que non comptabilisés dans les émissions carbone « domestiques » de la France, ne correspondent qu'à **une forme d'externalisation de nos émissions vers les pays qui fabriquent pour nous**, et d'où nous importons les marchandises.

Les services numériques, même s'ils nous paraissent souvent dématérialisés (services Cloud), reviennent également en grande partie à une exportation des impacts environnementaux français vers des territoires qui portent le poids de nos usages digitaux.

Ainsi, par contre-pied, toute action qui consistera à tenter d'en limiter les conséquences par une politique RSE et RSO intégrale, sous-entendu qui prendra en compte une **stratégie Numérique Écoresponsable**, sera bénéfique, et rejaillira positivement dans le champ d'un nombre très important d'indicateurs figurant dans les 17 ODD.

L'approche numérique de la RSE / RSO en France doit participer à la mondialisation des solutions.

Le Numérique Écoresponsable : la réponse vertueuse face aux impacts du numérique

DÉFINITION ÉLARGIE DE LA VISION D'ÉCORESPONSABILITÉ

L'écoresponsabilité est un concept englobant en premier lieu **des pratiques et des comportements visant à minimiser l'impact négatif des activités humaines sur l'environnement**. Cela implique la prise de décisions conscientes et la mise en œuvre d'actions favorables à la préservation de la planète.

Plus largement, l'écoresponsabilité doit viser à réduire les impacts environnementaux d'origine humaine que supporte la planète. Elle doit aussi contribuer directement à alléger le fardeau que notre humanité et nos pays vont devoir porter en raison des conséquences de nos actions négatives, passées et présentes, sur l'environnement, le climat, et sur la biodiversité dans son ensemble.

Même si nos modes de vies occidentaux nous coupent de plus en plus de la relation avec la nature, faisons l'effort de nous souvenir que nous en sommes totalement indissociables. Le sort de l'un des éléments, l'homme, est dépendant de celui de la nature, à l'image de la relation symbiotique du lichen qui est composé de l'union bénéfique d'une algue et d'un champignon. Si l'algue-nature dépérit par nos actions destructrices, le champignon-humanité dépérira tout autant.

L'écoresponsabilité consiste donc par définition à agir et se soucier de la nature, mais nous devons être parfaitement conscients que ces actions premières permettent de protéger ou d'améliorer le sort de l'humain. Aussi, toute action écoresponsable, peut et doit par définition être élargie à des actions d'aide, de protection ou de respect de l'humain.

Dans le contexte de la transition écologique, **l'écoresponsabilité s'applique également au numérique.**

Cela signifie adopter des approches et des technologies qui réduisent l'empreinte carbone, favorisent l'efficacité énergétique, intègrent des pratiques durables dans la gestion des ressources numériques mais également qui rendent le numérique accessible de manière égale à tous les utilisateurs, et sur tous les territoires.

Objectifs de l'écoresponsabilité : Facteur environnemental et facteur humain !

Cela peut impliquer l'utilisation d'équipements économes en énergie, la minimisation des déchets électroniques, la sensibilisation des utilisateurs aux comportements numériques responsables, et l'intégration rapide d'outils d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sur les sites web etc.

Dans le cadre de la cybersécurité, l'écoresponsabilité se traduit par la mise en place de mesures de protection des données et de la vie privée, tout en veillant à minimiser les risques liés aux activités en ligne.

Au-delà des aspects techniques, l'écoresponsabilité s'étend à la Responsabilité Sociale des Entreprises ou des Organisations (RSE - RSO). Les organisations qui intègrent ces principes dans leur stratégie renforcent leur réputation, attirent des talents engagés, et contribuent positivement à la société.

En résumé, l'écoresponsabilité dans le contexte du numérique est une approche globale qui intègre des pratiques durables, éthiques et sécurisées, avec pour objectif de créer un équilibre entre l'innovation technologique et le respect de l'environnement, tout en contribuant au bien-être social et économique.

LA VISION DE L'ADNET EN MATIÈRE DE NUMÉRIQUE ÉCORESPONSABLE : UN ACTEUR ASSOCIATIF ET PRIVÉ ENGAGÉ

L'ADNET, rédacteur de ce livre blanc, est un acteur associatif et privé œuvrant spécifiquement dans le secteur numérique, afin d'être un accélérateur pour aider les entreprises privées, les collectivités et les associations dans une transition numérique vertueuse tant pour la planète que pour l'humain, tout en prenant en compte les nécessités économiques. Nous parlons de **transition numérique écoresponsable**.

ADNET pour Agir pour le Développement Numérique Ecoresponsable des Territoires.

ADNET ASSOCIATION

Sans visée lucrative, se positionne comme un acteur favorisant la **sensibilisation** des parties prenantes pour les éclairer sur les enjeux environnementaux et humains liés à l'usage des outils numériques. Elle anime un **Conseil Scientifique** d'experts qui travaillent à définir le meilleur développement numérique en respect de la RSE/RSO. Elle porte également une bricole de **labellisation**, pour les acteurs souhaitant bénéficier d'une reconnaissance de leurs efforts en matière de transition numérique écoresponsable, ou souhaitant pouvoir mesurer les progrès accomplis dans leur transition.

➤ Cette démarche de labellisation est en phase avec la recommandation N° 12 de 2018 de la Plateforme RSE, souhaitant favoriser les labels sectoriels RSE prenant en compte les ODD de l'ONU.

ADNET AGENCE

Entreprise privée, permet la mise en application des stratégies numériques écoresponsables au sein des entreprises ou collectivités territoriales. Elle propose de les aider dans la construction de leur schéma directeur ou leur stratégie numérique, à travers des **formations** structurées pour les équipes impliquées (élus, équipes de direction, groupe de travail pilotant la transition), des **audits**, ou de les accompagner à travers des **prestations d'AMO** (Assistance à Maîtrise d'ouvrage) tout au long du processus de mise en place de leur stratégie numérique écoresponsable, en appui des équipes internes.

ADNET Agence n'est pas officiellement une société à mission, mais son engagement interne et sa finalité positive pour le collectif la rapproche de cette typologie.

L'ADNET s'appuie sur une vision parfaitement alignée avec celle communément prise en compte dans la RSE / RSO et qui porte sur l'environnement et l'humain, appliquée au domaine très spécifique du numérique.

➔ **La vision numérique de l'ADNET vient donc faire converger ce souci de l'environnement et de l'humain pour une mise en cohérence totale des acteurs de la RSE / RSO**, afin que le numérique ne reste pas le parent pauvre en matière de progrès alors qu'il représente un poids considérable, à plus forte raison s'il n'est pas pris en compte ou convenablement traité dans les politiques RSE / RSO.

L'ADNET internalise une forte sensibilité environnementale, et désire être un acteur déterminant dans le volet numérique afin de contribuer à son échelle à la résolution des graves problématiques climatiques, environnementales, et par extension humaines, que nous devons à la fois affronter, mais aussi résoudre.

Historiquement, la réflexion de l'ADNET sur l'impact environnemental du numérique s'est faite en parallèle de la **loi REEN** (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique) qui a été instaurée en France en 2021 par le Sénateur Patrick CHAIZE pour sensibiliser et responsabiliser les entreprises, les acteurs publics, et les consommateurs quant à leur impact environnemental dans le domaine du numérique.

Avec l'avènement de technologies telles que l'intelligence artificielle, la 5G, et l'Internet des objets (IoT), la transition numérique a contribué à une augmentation de la pollution numérique, représentant jusqu'à 3,5 % des émissions totales de CO2 en France.

La loi REEN vise à limiter cet impact en encourageant la transition vers une économie durable. Elle s'adresse à différents acteurs tels que les consommateurs, les grandes entreprises, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les acteurs publics, y compris les collectivités territoriales.

Les principaux enjeux de la loi REEN incluent la prolongation de la durée de vie des équipements, le déploiement d'une stratégie numérique responsable dans les territoires, la sensibilisation et la formation à l'impact environnemental du numérique, le développement d'usages numériques écologiquement vertueux, et la réduction de la consommation énergétique des datacenters.

La loi REEN établit un grand nombre de dispositions dont certaines obligatoires aux grandes entreprises et Collectivités Territoriales, les obligeant à mesurer leur empreinte environnementale numérique et à prendre des mesures pour la réduire, notamment en ce qui concerne la consommation énergétique des équipements numériques, la gestion de l'impact des centres de données, et le traitement des déchets électroniques.

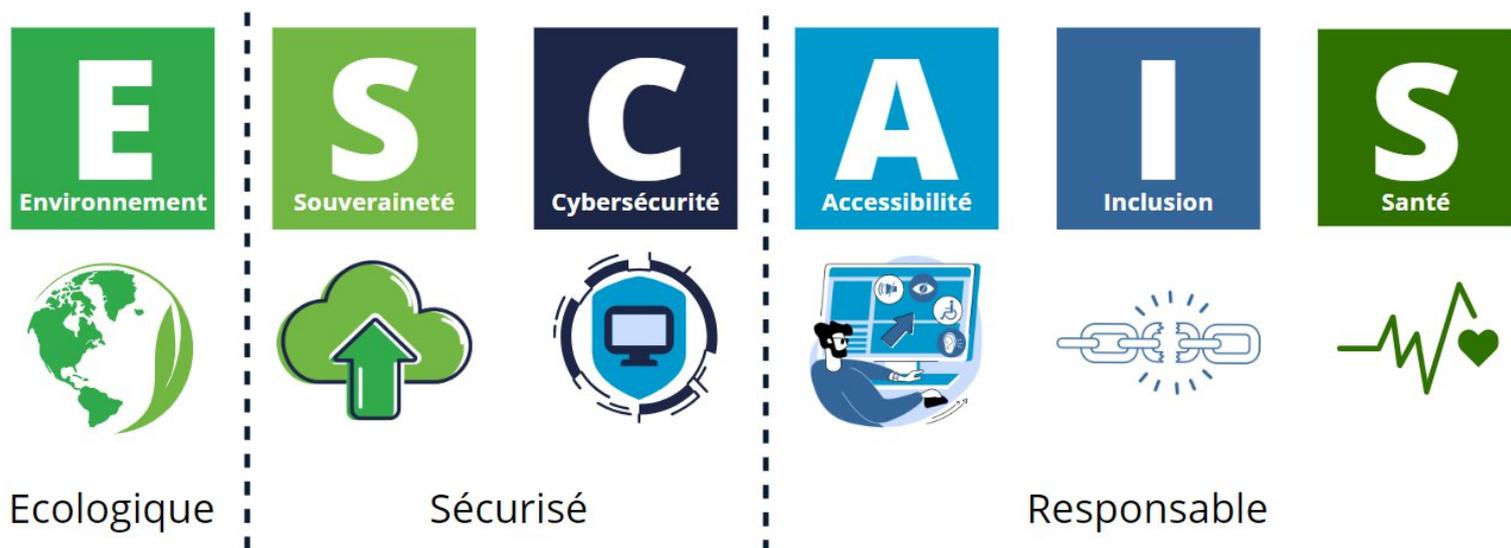
Bien que la loi ne prévoit pas de sanctions directes, le non-respect de celle-ci peut entraîner des risques importants pour les structures, tels que des préjudices à leur image, des pertes de clients et de partenaires, des litiges juridiques, et une perte de compétitivité. La loi REEN vise ainsi à inciter les organisations à adopter des pratiques plus responsables en matière d'empreinte environnementale numérique, avec la possibilité d'un durcissement futur pour renforcer son impact.

MODÈLE ESCAIS : UN MODÈLE SCIENTIFIQUE DÉCLINÉ AUTOUR DE 6 PILIERS

Cette sensibilité aux problématiques environnementales et humaines a amené l'ADNET à réfléchir et à développer un outil de réflexion avant-gardiste, porté par son **Conseil Scientifique**.

Un **modèle scientifique décliné autour de 6 piliers**, donnant une vision à 360 ° de l'écoresponsabilité numérique, a été défini.

Nous présentons ci-après ce modèle, nommé **ESCAIS**.



Le modèle ESCAIS fragmente la problématique complète du numérique écoresponsable en 6 domaines interdépendants et qui permettent ainsi de couvrir en profondeur chacune des thématiques.

PRÉSENTATION DES 6 PILIERS :

ENVIRONNEMENT

ADNET vise à rendre le numérique bien plus respectueux de l'environnement.

Prise en compte de l'impact environnemental du numérique des équipements nécessaires à son fonctionnement, couvrant leur cycle de vie, passant de l'extraction des matériaux, aux ressources hydriques, à l'énergie nécessaires pour la fabrication, la distribution, l'utilisation, et aboutissant à la gestion de sa fin de vie (déchet ou recyclage).

Par simplification, nous parlons très souvent des émissions en équivalent carbone (CO2eq), mais l'impact du numérique va au delà de l'impact carbone, portant atteinte comme toute activité humaine aux écosystèmes et à la biodiversité.

SOUVERAINETÉ DES DONNÉES

ADNET œuvre pour sauvegarder et assurer la souveraineté numérique de la France.

Interrogation sur la capacité à rester pleinement propriétaire de nos données personnelles ou des informations appartenant à nos structures publiques ou privées, et de celles de nos clients. La traçabilité, la sécurisation de nos informations dépend directement des infrastructures et des partenaires d'hébergement choisis (GAFAM), mais aussi des règles autorisant des états ou des organisations à se saisir unilatéralement ou à protéger nos données personnelles (Cloud Act américain vs RGPD européen).

CYBERSÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

ADNET travaille pour apporter une sécurisation optimale des réseaux et des systèmes d'information (SI).

Prise en compte des risques en matière de cybersécurité, risques directement liés à la stabilité et la pérennité de nos structures, qu'elles touchent notre état, nos organisations publiques, ou nos entreprises. Une approche responsable nécessite de mettre en œuvre les moyens de garantir la stabilité et la continuité de nos structures.

Pour chacune des structures, il ne s'agit pas de savoir SI elles vont être attaquées, mais QUAND, et si elles sont préparées et en mesure de limiter efficacement les impacts de ces cyberattaques.

ACCESSIBILITÉ

ADNET propose des solutions et des bonnes pratiques pour améliorer l'accessibilité des outils numériques pour tous.

Réflexion sur la bonne conception ou adaptation des outils numériques pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux services numériques. Le handicap peut toucher tout le monde, à tout instant. Ne devons-nous pas prendre en compte les plus de 13 % des personnes de plus de 15 ans qui sont atteintes d'au moins un handicap en France ?

Des référentiels tels que le RGAA peuvent nous guider sur les bonnes pratiques pour ne pas créer une fracture numérique dans cette partie de la population, qui est constituée de nos proches, nos citoyens, ou nos clients.

INCLUSION NUMÉRIQUE

ADNET agit pour trouver des solutions qualitatives afin d'améliorer continuellement l'inclusion au numérique pour tous.

Analyse des enjeux pour ne pas générer des exclus du numérique, soit en raison de la trop grande complexité des outils numériques mis à disposition (illettrisme de certains utilisateurs – public senior par exemple), soit en raison des conditions techniques d'accès aux services numériques. Un bon service numérique ou site Web est-il forcément lourd, hyper alimenté en animations multimédias, ou est-ce celui qui est exploitable et accessible, donc inclusif pour tous les publics, y compris ceux qui ne bénéficient pas d'accès Internet en très haut débit ?

Nos territoires sont toujours en grande partie couverts par de simples connexions xDSL de débits trop limités, représentant encore 9 millions d'abonnements à mi-2023.

SANTÉ

ADNET cherche en permanence à améliorer le rapport santé utilisateur / usage numérique pour l'intérêt collectif.

Le numérique n'est pas neutre au niveau de la santé, même si de grands bénéfices fonctionnels justifient son utilisation. Les conséquences sur la santé peuvent provenir de l'usage prolongé des outils numériques, la mauvaise prise en compte de l'ergonomie des postes de travail, l'isolement lié à une sur-utilisation, des risques psycho-sociaux ou du harcèlement lié aux réseaux sociaux...

S'ajoutent des réflexions à avoir quant aux technologies hertziennes de type 4G/5G sur les personnes électrosensibles, sans même aborder le sujet controversé des effets de ces technologies sur les populations générales.

La connaissance de chaque pilier vise à accéder à un niveau de connaissance et d'éveil suffisant afin de construire une réflexion et une stratégie librement choisies et efficaces, permettant alors de réduire les impacts négatifs par des changements d'usage, des optimisations de process, ou l'intégration de bonnes pratiques.

D'une réflexion initiale purement écologique, le modèle développé par ADNET a été élargi dès 2019 vers un numérique plus Sécurisé et plus Responsable (aspects RSE – RSO), le Conseil Scientifique ayant rapidement établi que les 6 piliers interagissent entre eux et ne traiter que les piliers de l'écologie et de la sécurité, communément traités dans le Green IT, constitue une phase pertinente mais incomplète pour faire face aux enjeux de nos temps en matière de numérique.

L'interaction constatée entre les 6 piliers est forte.

Illustrons 2 de ces interactions :

Environnement <====> Inclusion

Traiter l'aspect environnemental d'un site web pour réduire son bilan carbone conduira forcément à le rendre plus léger et moins émetteur en matière de GES (Gaz à effet de serre), donc il deviendra plus inclusif, car il saura se contenter d'accès Internet de plus faible débit, pour les personnes ne bénéficiant pas du très haut débit.

Environnement <====> Souveraineté

Traiter un site web pour optimiser son empreinte carbone, nécessitera de réfléchir dans quel datacenter il doit être hébergé. Choisir un hébergement plus local, alimenté en énergie renouvelable ou plus faiblement émettrice de GES, s'imposera. Il permettra de s'affranchir de potentielles problématiques de Souveraineté, soulevées lors des hébergements chez les GAFAM.

UNE VISION CONVERGENTE VIA ESCAIS QUI COUVRE LES ODD DE L'ONU

A l'époque de la construction du modèle ESCAIS traitant du sujet numérique, il portait déjà en lui les germes essentiels des réflexions de l'ONU en matière d'ODD, réflexion portée de manière indépendante et à cette date, sans avoir même connaissance de la vision de l'ONU.

Une analyse détaillée des champs d'applications et des actions pouvant être déclinées à partir d'ESCAIS nous montre que la quasi-totalité des points peut se superposer aux valeurs développées dans les 17 ODD de l'ONU.

D'une certaine manière, il est logique de retrouver une couverture quasi-exhaustive des ODD de l'ONU dans ESCAIS, puisque ce modèle représente la déclinaison de la RSE / RSO applicable au numérique, vecteur que le gouvernement français a choisi d'utiliser comme levier d'action le plus pertinent pour répondre aux objectifs de l'Agenda 2030.

Nous allons lister les points sur lesquels une convergence évidente ressort entre ESCAIS – ODD de l'ONU, ce qui nous permettra d'appréhender que les grilles d'analyses se superposent presque parfaitement, et que le modèle ESCAIS constitue de fait une réponse totalement pertinente aux impératifs des ODD dans le segment du numérique écoresponsable.

Démonstration de la convergence ODD / Modèle ESCAIS.

ODD 1 - Pas de pauvreté / ESCAIS - Inclusion & accessibilité :

La nécessité d'utiliser le numérique dans le cadre du travail est croissante, et les populations les plus pauvres souffrent plus d'illectronisme que d'autres segments de la population. Une politique inclusive avec une lutte contre l'illectronisme et une approche pour une meilleure accessibilité pour les personnes souffrant d'un handicap contribueront à améliorer l'accès au travail et donc à lutter contre la pauvreté.

ODD 3 - Bonne santé et bien-être / ESCAIS - Santé :

Prise en compte des risques psycho-sociaux liés à l'isolement ou au harcèlement par les réseaux sociaux.

Respect et étude des normes liées à la santé et portant sur les puissances d'émission en 3G/4G/5G.

Prise en compte des contraintes de santé liées à l'usage répété des écrans.

ODD 4 - Éducation de qualité / ESCAIS - Inclusion :

L'éducation passe de plus en plus par des outils numériques, à plus forte raison si elle doit se décliner à distance (période COVID ou formation à distance). La prise en compte des difficultés d'apprentissage liées à l'illectronisme (facteur humain) ou en raison d'outils numériques trop gourmands en terme de bande passante (facteur technique), sont intégrées dans la vision ESCAIS.

ODD 6 - Eau propre et assainissement / ESCAIS - Environnement :

La fabrication des équipements numériques nécessite une très forte quantité d'eau, qui est souvent mal retraitée en particulier lors de la phase de raffinage des minerais. Cette étape nécessite des volumes massifs d'acide chlorhydrique, et engendre des rejets radioactifs de thorium et d'uranium, ces métaux étant naturellement présents avec les minerais qui nous intéressent.

La dissémination de ces substances rejetées impacte très dangereusement la qualité des eaux dans les milieux naturels, et ces eaux sont trop souvent consommées par les populations locales qui ne disposent pas d'autres alternatives que ces sources polluées.

ODD 7 - Énergie propre et d'un coût abordable / ESCAIS - Environnement :

Bien que la phase de fabrication des équipements numériques soit la plus émettrice en matière de gaz à effet de serre (GES) avec 3/4 des émissions totales du cycle de vie environ, la phase d'utilisation des équipements consomme de l'énergie et participe à l'émission de GES. Elle doit être optimisée pour minimiser ces émissions.

Le choix d'hébergements dans des datacenters « propres », alimentés en énergies renouvelables, faiblement émettrices de GES doit être pris en compte dans nos réflexions techniques et éthiques.

Ces d'hébergements propres et certifiés participent à l'utilisation et au développement accéléré des énergies renouvelables, réduisant l'attractivité des datacenters fonctionnant avec des énergies plus carbonées.

ODD 8 - Travail décent et croissance économique / ESCAIS - Accessibilité & Inclusion :

Une politique prenant en compte l'inclusion des personnes handicapées (accessibilité), et celles mises à l'écart des services numériques (inclusion), permet d'un côté de fournir un travail décent à certaines populations, et pour les entreprises, de toucher une clientèle élargie donc favorise leur croissance économique.

ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure / ESCAIS - Souveraineté & cybersécurité :

Comment garantir le fonctionnement en toute sécurité des parcs industriels et des infrastructures sans se soucier des risques en terme de cybersécurité, pouvant compromettre leur continuité de service, voire générer des risques techniques de sécurité ?

Comment fermer les yeux sur les risques de pertes de brevets ou de toutes données confidentielles qui pourraient être lues et donc volées, en raison de réglementations telles que le *Cloud Act* américain qui permet à cette nation de prendre connaissance de nos données, sans même une décision de justice, sur simple demande de leur part sous certains prétextes fallacieux.

Tout va bien tant qu'ils sont nos alliés déclarés, mais quid dans le cas d'une tension entre blocs géopolitiques ?

ODD 10 - Inégalités réduites / ESCAIS - Accessibilité & Inclusion :

Une mise à l'écart des personnes ou travailleurs en situation de handicap face à l'outil numérique peut mener à la pauvreté et à des problématiques d'égalité.

Une politique éthique et responsable en faveur des populations souvent pauvres et exploitées qui participent à l'extraction des minerais et des terres rares limiterait les inégalités et le nombre d'exclus avec un partage décent des richesses.

Prendre en compte les produits électroniques notés favorablement au niveau éthique permet de réduire les inégalités, voire même de faire « simplement » respecter les Droits de l'Homme (cas des sous-traitants d'Apple ayant eu recours au travail forcé des populations Ouïghours).

ODD 11 - Villes et communautés durables +

ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces / ESCAIS - Cybersécurité et Souveraineté :

Une stabilité des institutions, des services publics, ou des collectivités passe par une prise en compte des risques en matière de cybersécurité, et de plateformes totalement souveraines. La durabilité, la stabilité et l'efficacité de tout système collectif (nation, collectivité, institution...) passe par une protection efficace contre les risques cyber, risques qui peuvent tout autant provenir de hackers malveillants mais indépendants, que de manœuvres orchestrées par des nations visant à déstabiliser un bloc opposé, un pays, de manière cachée ou ouvertement lors d'un conflit (ex : guerre Russie/Ukraine).

ODD 12 - Consommation et production responsables / ESCAIS - Environnement :

La phase de production étant responsable d'environ 3/4 de l'impact environnemental des équipements numériques, il convient de sensibiliser les consommateurs pour ne pas céder à la mode du renouvellement anticipé des smartphones, et que chacun maximise les durées d'utilisation des équipements numériques.

Le choix de fournisseurs vertueux, proposant des produits réparables, évolutifs, fruits d'une **écoconception** doit s'imposer au niveau du hardware, mais aussi dans la cadre de logiciels écoconçus, ou de sites web bas carbone.

Quelques bonnes pratiques : Politiques de reclassement des serveurs et composants chez les hébergeurs ou dans les entreprises, respect des lois AGEC pour le recyclage des équipements en fin de vie, dons aux salariés ou à des filières certifiées pour une seconde vie des équipements.

ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques / ESCAIS - Environnement :

Fabrication, transport, utilisation, recyclage de nos équipements participent à l'émission de GES, accroissant l'effet de serre et le changement climatique.

Toute action prolongeant la durée d'usage des équipements, choisir des sources d'énergie renouvelables dans nos entreprises (Contrats d'électricité « Verte »), faire des visioconférences à bon usage (IT for Green) au lieu de traverser physiquement la France pour un RDV non stratégique, favoriser les usages télécom « filaires » plutôt que 4/5G participent à la lutte contre le réchauffement climatique.

La liste des bonnes pratiques est si large à découvrir qu'il convient d'intégrer dans les politiques RSE / RSO une sensibilisation au Numérique Ecoresponsable de tous les acteurs économiques, publics, et les utilisateurs à titre particulier.

ODD 14 - Vie aquatique / ESCAIS - Environnement : idem ODD 6

ODD 15 - Vie terrestre / ESCAIS - Environnement :

Il convient de noter que l'exploitation minière détruit jusqu'à 100 % des biotopes terrestres dans ces zones. Que ce soit pour générer l'énergie colossale nécessaire au simple fonctionnement de la mine, pour la fabrication des équipements numériques, ou pour leur fonctionnement, des mines sont indispensables pour en extraire métaux, terres rares et toutes sources d'énergie variées : uranium pour nos centrales françaises, charbon pour les allemands, pétrole ou gaz de schiste pour les américains, matières premières (silicium, aluminium, métaux, verre...) pour les énergies renouvelables qui elles mêmes empiètent souvent sur les espaces terrestres, venant en contradiction avec leur but vertueux initial.

Aussi, prolonger la durée d'utilisation de tous nos équipements s'avère indispensable, comme celle de nos smartphones qui pour une seule année de plus dans nos poches (actuellement 2 ans maximum), permettrait de réduire de 30 à 50 % l'impact environnemental terrestre, aquatique, climatique... de ces équipements.

ODD 16 - Paix, justice et institutions efficaces / ESCAIS – Souveraineté, Cybersécurité & Environnement :

une bonne protection de nos systèmes d'informations numériques, un hébergement souverain donc par extension plus sécurisé participeront à la stabilité de nos institutions, et à la paix.

Moins spontané mais absolument fondamental à percevoir : une limitation de l'impact environnemental de nos outils numériques donc par extension une participation à la limitation du changement climatique contribuera à stabiliser les populations locales sur leurs territoires nationaux, et abaissera les tensions internationales liées aux flux et à l'accueil des **migrants climatiques**.

Oui ! Nos usages numériques peuvent contribuer indirectement à la paix mondiale !

A ce jour, les migrants climatiques sont encore majoritairement observés en interne dans le territoire de la plupart de leurs nations (216 millions estimés de migrants d'ici 2050 sur seulement 6 régions du monde), mais la tendance à l'internationalisation des flux est aussi en marche !

ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs / ADNET :

toute la pensée ADNET se décline à travers son modèle ESCAIS, et ADNET est le partenaire qui accompagne les acteurs privés ou publics dans leur démarche RSE / RSO, élargie au champ du Numérique écoresponsable.

ADNET préconise si nécessaire pour la réalisation de vos stratégies RSE / RSO des partenaires spécialisés dans chacun des piliers, visant à contribuer au bien collectif, et à l'atteinte de vos propres ODD et critères RSE.

Nous venons de lister des exemples concrets et faciles à appréhender qui démontrent que l'approche numérique de l'ADNET via son modèle scientifique constitue un véritable outil pour travailler à la réalisation des ODD définis par l'ONU en 2015 dans le cadre de l'Agenda 2030.

Nous n'approfondirons guère davantage, mais considérez que la grille de lecture ODD / ESCAIS s'avère encore plus subtile qu'il n'apparaît dans les exemples listés ci-dessus, que l'on pourrait qualifier « d'évidents ».

En effet, il existe **des effets parfois inattendus**, croisés et très intriqués entre les facteurs numériques et les ODD.

➡ **Une dernière illustration sous forme de devinette :**
Voyez-vous un rapport entre la « Faim zéro » et la cybersécurité ?
Non ? Et pourtant il en existe un !

ODD2 Faim « zéro » / ESCAIS - Cybersécurité :

Une cyberattaque ciblée sur les stations de traitement des eaux usées ou de production des eaux potables d'un territoire ou plus largement de la nation pour la déstabiliser, pourrait induire une pénurie d'eau propre à la consommation et une pollution massive de l'écosystème aquatique. Cela rendrait impossible la consommation d'eau et déclencherait des problèmes sanitaires majeurs, pouvant amener rapidement à la famine sur cette zone.

ADNET ASSO - LE LABEL DNE ET SON RÉFÉRENTIEL OUTILS OPÉRATIONNELS DE MISE EN ŒUVRE D'ESCAIS

PRÉSENTATION DU LABEL

Comme nous l'avons précédemment évoqué, le modèle ESCAIS est en lien fort et direct avec la vision globale des ODD de l'ONU, bien que cette dernière ne soit pas centrée sur le numérique, mais applicable à ce plan digital des activités humaines.

De cette vision ESCAIS couvrant intégralement la problématique du numérique responsable, découle au sein de l'ADNET **un outil opérationnel nommé Label DNE** (Développement Numérique Ecoresponsable) évaluant le niveau de performance d'une structure sur cette thématique.

Cet outil d'évaluation permet d'attribuer un Label DNE , informant le soumissionnaire de son niveau de performance, et visant à prouver son engagement dans une démarche numérique qualitative et vertueuse.

C'est aujourd'hui le label le plus complet validant une démarche intégrale en faveur du numérique écoresponsable.

Il se traduit par un **référentiel DNE** bâti sur une grille d'analyse complète permettant de vérifier le niveau de performance des structures auditées, comprenant :

- ✓ **6 axes**
- ✓ **25 actions**
- ✓ **75 objectifs évaluable**s
- ✓ **225 critères d'évaluation**

Au final, 3 niveaux de performance découlent de l'état des lieux numérique réalisé dans les structures auditées : **Initiative, Confirmé, Expert.**



La construction des 225 critères d'évaluation du référentiel du label DNE s'appuie sur :

- ✓ Le RGESN
- ✓ RGPD
- ✓ RGAA
- ✓ Le GR491,
- ✓ Les Lois 2021-1485 et 2020-105
- ✓ Un travail de recherche du Conseil Scientifique de l'ADNET basé sur le modèle ESCAIS

Le Label DNE de l'ADNET apporte une plus-value fondamentale à la norme ISO 26000 communément utilisée comme étalon en matière de RSE / RSO, car il est l'expression d'une prise en compte explicite, ciblée et étendue du volet numérique.

LES CRITÈRES D'ANALYSE DU LABEL

Pour une meilleure illustration, ci-après un extrait des axes et objectifs d'analyse.

1 - Stratégie DNE

Action 1 Intégrer le DNE dans sa stratégie d'organisation

Objectif 1 Formaliser l'intégration du DNE dans la stratégie de l'organisation

Objectif 2 Définir les objectifs et les moyens associés à l'intégration du DNE

Objectif 3 Sensibiliser les parties prenantes à l'importance du DNE

Action 2 Analyser son environnement

Objectif 4 Réaliser un diagnostic des pratiques numériques existantes

Objectif 5 Identifier les opportunités d'amélioration en matière de DNE

Objectif 6 Évaluer les risques et les contraintes liés à la transition numérique écoresponsable

Action 3 Recueillir les informations nécessaires autour du DNE

Objectif 7 Collecter des données sur l'empreinte environnementale des activités numériques

Objectif 8 Identifier les besoins en termes de numérique écoresponsable auprès des parties prenantes

Objectif 9 Évaluer la performance actuelle en matière de DNE

Action 4 Évaluer et analyser les indicateurs du DNE

Objectif 10 Identifier les indicateurs pertinents pour évaluer les performances du DNE

Objectif 11 Mettre en place un système de collecte de données fiable pour les indicateurs du DNE

Objectif 12 Analyser régulièrement les indicateurs du DNE et en tirer des enseignements

Action 5 Définir sa transition « numérique écoresponsable »

Objectif 13 Évaluer l'empreinte environnementale actuelle du numérique dans l'organisation

Objectif 14 Définir des objectifs concrets pour une transition numérique écoresponsable

Objectif 15 Élaborer un plan d'action pour la transition numérique écoresponsable

Action 6 Piloter son projet de DNE

Objectif 16 Mettre en place une gouvernance pour le projet de DNE

Objectif 17 Assurer le suivi et la gestion du projet de DNE

Objectif 18 Impliquer les collaborateurs dans la démarche de DNE

2 - Mise en oeuvre du DNE

Action 7 Fédérer les collaborateurs

Objectif 19 Sensibiliser les collaborateurs à l'importance du DNE

Objectif 20 Impliquer les collaborateurs dans la démarche de DNE

Objectif 21 Créer un sentiment d'appartenance et d'engagement envers le DNE

Action 8 Impliquer ses équipes

Objectif 22 Former les équipes aux bonnes pratiques numériques écoresponsables

Objectif 23 Intégrer le DNE dans les processus de travail des équipes

Objectif 24 Favoriser l'innovation et la créativité des équipes en matière de DNE

Action 9 Organiser sa communication

Objectif 25 Définir une stratégie de communication claire pour le DNE

Objectif 26 Communiquer régulièrement sur les actions et les progrès en matière de DNE

Objectif 27 Impliquer les parties prenantes externes dans la démarche de DNE

Action 10 Externaliser l'engagement de la structure

Objectif 28 Identifier et sélectionner les partenaires ou prestataires externes engagés dans le DNE

Objectif 29 Collaborer avec les partenaires externes pour renforcer les initiatives de DNE

Objectif 30 Communiquer de manière transparente sur les actions de DNE réalisées avec des partenaires externes

3 - Gestion écoresponsable du numérique

Action 11 Acheter de façon écoresponsable

- Objectif 31 Intégrer des critères de durabilité dans les processus d'achat de matériel informatique
- Objectif 32 Favoriser l'achat de logiciels et de services numériques écoresponsables
- Objectif 33 Réduire la dépendance aux produits et services numériques à forte empreinte carbone

Action 12 Gérer son parc informatique

- Objectif 34 Optimiser la durée de vie et la performance du matériel informatique
- Objectif 35 Promouvoir l'économie circulaire et le recyclage des équipements informatiques
- Objectif 36 Réduire la consommation énergétique du parc informatique
- Objectif 37 Réduire l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements informatiques
- Objectif 38 Mettre en place une gestion responsable des déchets électroniques

Action 13 Ecoconception du numérique

- Objectif 39 Promouvoir l'écoconception dans le développement de nouveaux équipements informatiques
- Objectif 40 Promouvoir l'écoconception dans le développement des logiciels

Action 14 Gérer les réseaux télécom et l'infrastructure

- Objectif 41 Optimiser l'efficacité énergétique des équipements réseau et informatique
- Objectif 42 Assurer la disponibilité et la résilience des réseaux et de l'infrastructure

4 - DNE en mouvement

Action 15 Encourager la mutualisation des outils et de la connaissance

- Objectif 43 Faciliter le partage des outils et des ressources numériques entre les différentes entités de l'organisation
- Objectif 44 Favoriser la collaboration et l'échange de connaissances entre les équipes grâce aux outils numériques
- Objectif 45 Mettre en place des espaces numériques dédiés à la capitalisation et à la diffusion des connaissances

Action 16 Valoriser le numérique comme levier d'action

- Objectif 46 Promouvoir les initiatives numériques porteuses d'impact positif pour l'organisation et la société
- Objectif 47 Mesurer la contribution du numérique aux objectifs stratégiques de l'organisation
- Objectif 48 Sensibiliser vos partenaires et fournisseur sur le potentiel du DNE

Action 17 Réduire les envois de mail

- Objectif 49 Mettre en place une politique de réduction des envois de mail :
- Objectif 50 Favoriser l'utilisation d'alternatives aux mails pour certaines communications
- Objectif 51 Des règles d'archivage automatique des mails sont-elles définies pour conserver uniquement les messages essentiels ?

Action 18 Participer ou organiser des événements pour sensibiliser les parties prenantes

- Objectif 52 Participer à des événements liés au numérique et à la transition écologique pour renforcer les connaissances et les partenariats
- Objectif 53 Organiser des événements de sensibilisation sur les enjeux du numérique responsable et écologique
- Objectif 54 Contribuer à des initiatives collectives de sensibilisation autour du numérique responsable

5 - Protéger son SI et ses données

Action 19 Comprendre la cybersécurité

Objectif 55 Sensibiliser les collaborateurs à la cybersécurité et aux bonnes pratiques

Objectif 56 Identifier les principales vulnérabilités du système d'information de l'organisation

Objectif 57 Mettre en place une veille sur les menaces et les évolutions en matière de cybersécurité

Action 20 Intégrer la cybersécurité dans la stratégie de l'organisation

Objectif 58 Intégrer la cybersécurité comme un axe stratégique majeur dans la stratégie globale de l'organisation

Objectif 59 Impliquer la direction et les responsables métiers dans la gouvernance de la cybersécurité

Objectif 60 Mettre en place une stratégie de communication interne sur les enjeux de la cybersécurité

Action 21 Adopter une gestion sécurisée et souveraine des données

Objectif 61 Identifier les données sensibles et stratégiques de l'organisation

Objectif 62 Mettre en place des solutions de chiffrement et de protection des données

Objectif 63 Assurer la souveraineté des données en évitant les hébergements dans des pays à risque

Action 22 Adopter une gestion responsable des données

Objectif 64 Mettre en place une politique de conservation et de suppression des données

Objectif 65 Favoriser la transparence et la traçabilité de l'utilisation des données

Objectif 66 Respecter les réglementations et les normes en matière de protection des données

6 - Numérique et bien-être au travail

Action 23 Ergonomie des postes de travail des collaborateurs

Objectif 67 Évaluer et améliorer l'ergonomie des postes de travail des collaborateurs

Objectif 68 Sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques en matière d'ergonomie

Objectif 69 Politique de l'ergonomie des postes de travail

Action 24 Télétravail et bien-être des collaborateurs

Objectif 70 Mettre en place une politique de télétravail équilibrée et bénéfique pour le bien-être des collaborateurs

Objectif 71 Assurer l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle pour les collaborateurs en télétravail

Objectif 72 Favoriser la communication et la collaboration entre les collaborateurs en télétravail et ceux présents sur site

Action 25 Politique sanitaire

Objectif 73 Salarié en situation de handicap

Objectif 74 Infrastructure et service bien être (interne ou externe)

Objectif 75 Organisation du temps de travail

LES BÉNÉFICES D'UN PLAN D'ACTION NUMÉRIQUE ÉCORESPONSABLE POUR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

L'intégration des valeurs du numérique écoresponsable par tout acteur qui se lance dans une politique de DNE aura des effets positifs, mais ils ne seront pas tous forcément visibles au sein de l'entreprise. Nous pourrions les considérer comme des **externalités RSE / RSO positives**, qui débordent le cadre de la structure et qui seront bénéfiques au niveau des populations mondiales et de l'environnement. Ces externalités seront alignées avec l'Agenda 2030 et les ODD de l'ONU sous-jacents.

Néanmoins, **un plan d'action en matière de DNE aura également un nombre considérable d'effets positifs internes** pour la structure qui l'adoptera.

- Réduction des coûts en matière d'énergie liée à des optimisations techniques et changements d'usages.
- Réduction des postes OPEX / CAPEX liés à des renouvellements trop anticipés de matériels, ou à des décisions d'achats sur des matériels reconditionnés bien moins onéreux que du neuf, et très bénéfiques en matière d'impact carbone.
- Meilleure continuité de service et renforcement de la protection des brevets et des données personnelles, en raison de la juste prise en compte de la cybersécurité et de la souveraineté des données.
- Gains de productivité.
- Augmentation des revenus et des parts de marchés grâce à une politique d'inclusion et d'accessibilité.
- Bénéfice d'image amenant à une augmentation et une fidélisation de la clientèle.
- Attractivité des territoires et des collectivités.
- Compétitivité et attractivité pour les recrutements des nouveaux collaborateurs.
- Facilitation de la conformité en matière de :
 - ◆ RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)
 - ◆ RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité)
 - ◆ Loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique)
- Capacité de l'entreprise à se positionner sur les marchés publics qui doivent depuis le 15 novembre 2021 intégrer des clauses environnementales (Loi REEN).

LA FORCE D'UNE DÉMARCHE RSE / RSO INTÉGRALE

Nous avons précédemment mis en lumière les bénéfices d'une démarche RSE / RSO et son importance, pour contribuer aux 17 ODD de l'ONU, dans le cadre de l'agenda 2030.

Toute action RSE engagée sera positive, mais il apparaît clairement qu'une démarche RSE ne prenant pas en compte le volet numérique ne permettra de réaliser qu'une avancée partielle, donc incomplète, et n'atteindra pas la cible espérée.

L'efficacité d'une stratégie RSE sans la strate Numérique Ecoresponsable s'avérera très réduite, et éloignera l'organisation de la trajectoire visée par l'ONU et validée au niveau national par la Plateforme RSE.

**Tout comité RSE / RSO visant une démarche qualitative
devra se tourner vers une RSE / RSO « intégrale »,
donc comprenant le Numérique Ecoresponsable.**

Les plus gros acteurs (plusieurs milliers de salariés) ne s'y trompent d'ailleurs pas, et la partie numérique se trouve souvent complètement intégrée dans leur politique RSE.

Sans enlever de mérite à ces acteurs, certains textes réglementaires en favorisent l'adoption (forcée ou volontaire), telle que l'obligation de respecter le RGAA pour les sociétés privées générant un CA de plus de 250 m€ / an sur le territoire français.

**Mais qu'en est-il des entreprises de tailles inférieures,
pourtant déjà engagées dans des démarches RSE ?**

Certaines ont connaissance de l'importance du volet numérique et ne l'ont pas mis à l'ordre du jour, faute de compétence technique interne, et ce taux d'adhésion voire même de connaissance du sujet NumEco baisse, plus la taille de la structure diminue.

La complexité technique du sujet numérique pour en tirer un bénéfice RSE / RSO participe de cette décroissance du niveau d'information et de pratique.

Aussi, une politique RSE / RSO hors numérique aura un impact défavorable sur son bilan, à commencer par l'**empreinte carbone** de la structure ou encore fera perdurer des coûts cachés, qu'ils soient associés aux performances financières ou extra-financières.

L'élargissement volontaire de la démarche RSE / RSO au numérique améliorera rapidement l'image de l'entreprise auprès de ses clients, partenaires et investisseurs. Il augmentera l'attractivité de la marque employeur pour les embauches et la limitation du turnover, et évacuera tout risque d'assimilation de la démarche RSE / RSO à du **greenwashing**.

Pour les plus grandes entreprises, la prise en compte du numérique écoresponsable améliorera les bilans **ESG** (**E**nvironnement, **S**ocial et **G**ouvernance) et procurera une meilleure notation financière en matière d'**ISR** (**I**nvestissement **S**ocialement **R**esponsable)

Conclusion

Pour conclure, toutes démarches en faveur de la mise en œuvre des ODD de l'ONU comme leur application française en matière de RSE/RSO sont positives pour notre avenir.

Mais comme nous l'avons démontré, le numérique a un impact non négligeable sur l'environnement qui s'accroît exponentiellement depuis la crise sanitaire de la COVID 19.

C'est pourquoi, pour tous les acteurs, souscrire à une démarche Numérique Écoresponsable, permettra : de démultiplier les performances de la RSE/RSO, de réduire les consommations énergétiques liées au numérique et d'atteindre un bénéfice environnemental et sociétal incomparable.

En somme, le numérique écoresponsable représente bien plus qu'une simple nécessité environnementale. Il constitue une opportunité stratégique pour les organisations qui cherchent à conjuguer performance économique, respect des normes et valeurs éthiques dans une démarche RSE / RSO authentique et visionnaire.

Aujourd'hui, passer à côté de ces enjeux constituerait une véritable erreur stratégique.

Sources et références :

- ✓ Association ADNET - Conseil Scientifique
- ✓ Nations Unies – Centre national d'information pour l'Europe occidentale - <https://unric.org/fr>
- ✓ Nations Unies – Paix, dignité et égalité sur une planète saine - <https://www.un.org/fr>
- ✓ L'Agenda 2030 en France - <https://www.agenda-2030.fr/>
- ✓ Agenda 2030 – Comment articuler ODD et RSE - <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/comment-articuler-odd-et-rse-avis-de-la-plateforme-rse>
- ✓ République française – Plateforme RSE - <https://www.strategie.gouv.fr/reseau-france-strategie/plateforme-rse>
- ✓ Ministère de l'économie et des finances – Responsabilité Sociétale des entreprises - <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/responsabilite-societale-entreprises-rse#>
- ✓ France Stratégie – Présentation de la Plateforme RSE - <https://www.strategie.gouv.fr/actualites/presentation-de-plateforme-rse>
- ✓ France Stratégie - RSE et objectifs de développement durable – Avis 2018 de la Plateforme RSE - <https://www.strategie.gouv.fr/publications/rse-objectifs-de-developpement-durable-avis-de-plateforme-rse>
- ✓ France Stratégie - Le rôle des acteurs publics – Avis 2023 de la Plateforme RSE - <https://www.strategie.gouv.fr/publications/rse-role-acteurs-publics>
- ✓ Vie publique - RSE et objectifs de développement durable - <https://www.vie-publique.fr/rapport/37736-rse-et-objectifs-de-developpement-durable>
- ✓ Ministère de l'économie – Que sont les sociétés à mission ? - <https://www.economie.gouv.fr/cedef/societe-mission>
- ✓ Norme ISO 26000 - <https://www.iso.org/fr/iso-26000-social-responsibility.html>
- ✓ Légifrance - Loi REEN - <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000044327272>
- ✓ Banque mondiale – Communiqué de presse 2021 – Migrants climatiques - <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2021/09/13/climate-change-could-force-216-million-people-to-migrate-within-their-own-countries-by-2050>
- ✓ BPI France – Big Média - Loi REEN : le numérique responsable, un enjeu RSE pour les entreprises

Directeur de la Publication : Grégory JOLY, Président ;

Rédacteur : Eric FILLIAT, Membre du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique ;

Contributeurs :

David BERAUD, Secrétaire Général et Coordinateur du Conseil Scientifique,

Grégory JOLY, Président et Membre du Conseil Scientifique,

Patrick PHULPIN, Vice-Président

Livre Blanc, propriété de ADNET ASSOCIATION